



CREDIT LYONNAIS
UNOMC 2426
201 Rue de la Piazza CS90010
93167 Noisy le Grand Cedex
FRANCE
LEI : 9695009F5UPB9IITI298

ARENADOUR CAPITAL
MAXIME VILGRAIN
5 BOULEVARD SAINT PIERRE
40100
DAX FRANCE
LEI : 969500IH90LDN3HM5I03

Noisy le Grand, 1 août 2022

No de référence : 25197207
Ancienne référence : 025197207

UTI Prefix:1030442667
UTI Value:28193449

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint la Confirmation de l'opération d'échange de conditions d'intérêt dont la référence est indiquée ci-dessus.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous en retourner un exemplaire signé à l'adresse du Département Confirmations mentionnée ci-dessous.

Departement	Email	Fax
Confirmations	unomc@lcl.fr	+33 2 37 32 74 65

Nous sommes heureux d'avoir effectué cette Transaction avec vous et vous prions d'agrérer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Back Office Produits Dérivés
CREDIT LYONNAIS

Trade Reference : 25197207

1/8



CONFIRMATION D'UNE OPERATION DE GARANTIE DE TAUX PLAFOND

Le présent document (cette "Confirmation") a pour objet de confirmer les termes de l'opération effectuée entre CREDIT LYONNAIS (« Partie A » ou « CREDIT LYONNAIS»), et ARENADOUR CAPITAL (« Partie B» ou « Contrepartie »), à la Date de Conclusion spécifiée ci-dessous (la "Transaction") régie par la Convention-Cadre AFB ou FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme et ses Additifs Techniques (la "Convention-Cadre"). Les déclarations faites lors de la conclusion de la Convention-Cadre sont renouvelées par chacune des Parties à la date de la présente Transaction.

En cas de contradictions entre les stipulations de la présente Confirmation et celles de la Convention-Cadre, les stipulations de la présente Confirmation prévaudront conformément à l'Article 4.3 de la Convention-Cadre.

Date de la Convention-Cadre : 07 juin 2022

Date de Conclusion : 29 Juillet 2022

Acheteur : ARENADOUR CAPITAL

Vendeur : CREDIT LYONNAIS

Date de Commencement : 30 November 2022

Date d'Echéance : 29 May 2026,
sous réserve de l'application des clauses ci-après dénommées Détermination des Jours Ouvrés et Convention de Jour Ouvrés

Type de Transaction : Opération de Garantie de TAUX PLAFOND

Montant Notionnel : EUR 7,255,000.00

Début de Période	Fin de Période	Montant Notionnel (EUR)
30/11/2022	28/02/2023	7,255,000.00
28/02/2023	31/05/2023	7,255,000.00
31/05/2023	31/08/2023	7,255,000.00
31/08/2023	30/11/2023	7,255,000.00
30/11/2023	29/02/2024	7,490,000.00
29/02/2024	31/05/2024	7,490,000.00

Trade Reference : 25197207

N



31/05/2024	30/08/2024	7,490,000.00
30/08/2024	29/11/2024	7,490,000.00
29/11/2024	28/02/2025	6,386,500.00
28/02/2025	30/05/2025	6,386,500.00
30/05/2025	29/08/2025	6,386,500.00
29/08/2025	28/11/2025	6,386,500.00
28/11/2025	27/02/2026	4,286,000.00
27/02/2026	29/05/2026	4,286,000.00

PRIME :

Payeur de la Prime : ARENADOUR CAPITAL

Date de Paiment	Taux fixe	Montant (EUR)
28/02/2023	0.670000%	12,152.13
31/05/2023	0.670000%	12,422.17
31/08/2023	0.670000%	12,422.17
30/11/2023	0.670000%	12,287.15
29/02/2024	0.670000%	12,685.15
31/05/2024	0.670000%	12,824.54
30/08/2024	0.670000%	12,685.15
29/11/2024	0.670000%	12,685.15
28/02/2025	0.670000%	10,816.25
30/05/2025	0.670000%	10,816.25
29/08/2025	0.670000%	10,816.25
28/11/2025	0.670000%	10,816.25
27/02/2026	0.670000%	7,258.82
29/05/2026	0.670000%	7,258.82

DIFFERENTIELS :

Payeur des Différentiels: CREDIT LYONNAIS

Taux Variable : EUR-EURIBOR-Reuters

Taux Plafond: 1.75 pourcent

Trade Reference : 25197207

W



Péodicité :	3M
Date de Paiement des Différentiels :	Trimestrielle, le Dernier Jour Ouvré du mois de Février, Mai, Août et Novembre, commençant le 28 Février 2023 et finissant à la Date d'Echéance
Ajustement des Périodes de Calcul :	Ajusté
Taux Variable Initial :	A déterminer
Base de Calcul des Montants Variables :	Exact / 360
Date(s) de Détermination du Taux Variable :	2 Jours Ouvrés précédant le premier Jour Ouvré de chaque Période d'Application
Centre(s) Financier(s) retenu(s) pour la détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :	
Date de détermination du Taux Variable	Jour(s) Ouvré(s) Target
Date de Paiement :	Jour(s) Ouvré(s) Target
Convention de Jours Ouvrés :	
Pour la détermination du : Taux Variable	Jour Ouvré précédent
Pour la détermination des : Paiements	Jour Ouvré suivant sauf mois suivant
Agent :	CREDIT LYONNAIS, à défaut l'agent désigné dans la Convention-Cadre

Trade Reference : 25197207

4/8

N



Instructions de Paiements :

Paiement à ARENADOUR CAPITAL :

Compte pour paiement en EUR

Paiement par crédit de votre compte

Réf : 01727070143U

CREDIT LYONNAIS

Paiement à CREDIT LYONNAIS :

Compte pour paiement en EUR

Paiement par débit de votre compte

Réf : 01727070143U

CREDIT LYONNAIS

Notifications :

Notifications à adresser à CREDIT LYONNAIS :

CREDIT LYONNAIS
UNOMC 2426
201 Rue de la Piazza CS90010
93167 Noisy le Grand Cedex
FRANCE

Contact pour les notifications

Tel : +33 1 55 81 31 04

Fax: +33 2 37 32 74 65

Email: unomc@lcl.fr

Notifications à adresser à la Contrepartie :

ARENADOUR CAPITAL
MAXIME VILGRAIN

Trade Reference : 25197207

N



5 BOULEVARD SAINT PIERRE
40100
DAX FRANCE
Tel : 00490558905006
Email : mvilgrain@arenadour.com

Déclarations :

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques encourus au titre de cette opération.

Chaque partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente opération par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'opération et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre partie.

CREDIT LYONNAIS intervient comme partie à la présente opération, et non comme conseil. Il ne saurait tenir responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre partie sur les instruments financiers.

Chaque partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Conformément à la réglementation française, CREDIT LYONNAIS vous propose de vous envoyer une valorisation au moins annuelle des opérations sur instruments financiers à terme que vous avez conclues.

Toute demande de valorisation devra :

- être communiquée selon les modalités prévues à la Convention-Cadre ou, le cas échéant, par tout autre moyen accepté par les Parties;
- être adressée avant 11H00 (heure de Paris) à votre contact commercial habituel;
- indiquer le numéro de référence de la Transaction.

Trade Reference : 25197207

6/8

M



LES PARTIES DECLARENT QUE LA PRESENTE CONFIRMATION PEUT ETRE EMISE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN SYSTEME INFORMATIQUE ET PEUT ETRE SIGNEE PAR LES PARTIES PAR NUMERISATION DE LA SIGNATURE D'UNE PERSONNE DUMENT HABILITEE AU SEIN DE CELLES-CI (CI-APRES LA "SIGNATURE NUMERISEE").

DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONFIRMATION, REGIE PAR LA CONVENTION-CADRE, LA SIGNATURE NUMERISEE FAIT FOI A L'EGARD DES PARTIES DE L'IDENTITE DE LA PERSONNE HABILITEE PAR CHACUNE DES PARTIES A SIGNER ET DE LEUR CONSENTEMENT AUX DROITS ET OBLIGATIONS PREVUS DANS LA CONFIRMATION.

LES PARTIES DECLARENT ET ACCEPTENT QUE LA SIGNATURE NUMERISEE EQUIVAUT A UNE SIGNATURE MANUSCRITE ET RENONCENT EXPRESSEMENT A ENGAGER UNE QUELCONQUE PROCEDURE FONDEE SUR L'ABSENCE D'UNE SIGNATURE MANUSCRITE.

VEUILLEZ NOUS RETOURNER DANS LES MEILLEURS DELAIS LE DOUBLE DE CET AVIS DE CONFIRMATION SIGNE PAR VOS REPRESENTANTS HABILITES.

Sincères salutations,

Trade Reference : 25197207

7/8



CREDIT LYONNAIS

Thi nhat Trang SOUDET



Signature :

Caroline GIRARD



Signature 2 :

ARENADOUR CAPITAL

Signature : Signature :

SAS ARENADOUR CAPITAL

Capital 4 105 277 ,80 €

5, Boulevard St Pierre
40100 DAX
SIREN 838 847 051



Trade Reference : 25197207

8/8